



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2009-0136  
dossier lié n°8500174

Maisons-Alfort, le 30 janvier 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
VERTIMEC GOLD , n° intrant 2090017**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 21 janvier 2009 d'un dossier, déposé par SYNGENTA AGRO S.A.S., relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation VERTIMEC GOLD.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence VERTIMEC, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°8500174, est en cours de validité;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour VERTIMEC GOLD est bien strictement identique à celle déclarée pour VERTIMEC;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation VERTIMEC GOLD, présentée par SYNGENTA AGRO S.A.S., mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit VERTIMEC.**

Pascale BRIAND